



# Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 54 - novembre 2016

## Les bonnes pratiques

### Durée de la pause méridienne

La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30 sans dérogation. Sur la communauté de communes de X, cette pause avait initialement une durée de deux heures pour permettre la rotation de services de cantine. Les temps d'activités périscolaires étaient alors programmés en fin d'après-midi. A la dernière rentrée, la pause méridienne a été allongée d'un quart d'heure ce qui a permis aux ateliers de se dérouler sur ce temps du midi en rotation avec le service de restauration. Les enseignants qui étaient au départ réfractaires à cette modification trouvent, après l'avoir testée, leurs élèves plus disponibles pour les apprentissages l'après-midi

## Evaluation nationale de la mise en place des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT)

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports réalise actuellement une évaluation nationale de la mise en place des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT). Ce projet ambitieux constituera la première enquête nationale sur la situation des PEDT depuis qu'ils ont été généralisés sur l'ensemble du territoire national.

**La partie quantitative** de l'évaluation des PEDT a été lancée juste avant les congés de la Toussaint sous forme d'un questionnaire qui a été transmis à toutes les collectivités porteuses d'un PEDT (voir PJ).

La participation de chaque porteur de PEDT est essentielle pour permettre au Ministère de réaliser une évaluation fine des enjeux inhérents à la mise en place des PEDT sur chaque territoire. Cela peut également être l'occasion pour votre collectivité de préparer l'évaluation de votre PEDT, en vous inspirant du questionnaire conçu notamment dans la perspective de son renouvellement.

Les résultats de cette évaluation quantitative fourniront au Groupe d'Appui Départemental, le GAD, des enseignements précieux permettant un accompagnement renforcé vers le développement de la qualité éducative des temps périscolaires. Enfin, sur le plan national, l'enquête permettra de mesurer les évolutions très importantes et profondes en terme de mise en place de politiques éducatives locales mais aussi le chemin qu'il reste à parcourir pour réduire les écarts entre les territoires et généraliser les démarches d'éducation « conjuguées » telles que les nomme la sénatrice Cartron dans son récent rapport.

Nous vous rappelons que le lien ci-dessous qui était initialement accessible jusqu'au 18 Novembre le sera jusqu'au 25 novembre minuit, date de clôture de l'enquête quantitative.

Lien que vous pouvez copier/coller dans votre navigateur pour accéder au questionnaire :

<https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/PEDT/EvaluationnationaledesPEDT/questionnaire.htm?aspxid=ToOGGh8O+mx4FB/CaXI7BTz+4k6Jc111&&key=SYX-SGEZEYTC&auto=2>

Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 45 minutes. Afin de limiter le temps consacré à la saisie de vos réponses, nous vous invitons à prendre connaissance du questionnaire en pièce jointe afin de rassembler les éléments quantitatifs demandés (effectifs, intervenants physiques et équivalent temps plein etc.) en amont auprès des différents acteurs ayant participé à l'élaboration et la mise en place du PEDT (comité de pilotage, association à qui la collectivité a délégué la gestion du PEDT...). Il sera également nécessaire de vous munir de la convention de PEDT signée.

Pour vous accompagner tout au long de l'enquête, une hotline a été mise en place. Si vous rencontrez le moindre problème pour répondre au questionnaire, vous pouvez contacter :

Julie Jaffré, ENEIS Conseil, 06.46.36.75.08 – [j.jaffre@eneisconseil.com](mailto:j.jaffre@eneisconseil.com)

Marjorie Norbis, Education & Territoires, 01.42.71.30.98 – [mn@education-territoires.com](mailto:mn@education-territoires.com)

Pour information, la **partie qualitative** de l'évaluation ne se met en place que sur 6 départements que sont la Creuse, la Haute-Garonne, la Martinique, la Sarthe, le Val d'Oise et les Vosges.

Nous vous tiendrons informés des résultats de ces évaluations lorsqu'ils nous seront communiqués.